



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2020-02-011

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2020

Sommaire

DDCSPP 18

18-2020-02-24-005 - decision subdelegation ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 3

DDCSPP 18

18-2020-02-24-005

decision subdelegation ordonnancement secondaire

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Bourges, le 24 février 2020

Benoit LEURET
Directeur

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-131 du 20 février 2020 portant délégation de signature, au titre de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, à monsieur Benoît LEURET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État suivantes :

- 104 : Intégration et accès à la nationalité française ;
- 129 : Coordination du travail gouvernemental
- 134 : Développement des entreprises et régulation ;
- 147 : Politique de la ville ;
- 157 : Handicap et dépendance ;
- 163 : Jeunesse et vie associative ;
- 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ;
- 183 : Protection maladie ;
- 206 : Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ;
- 303 : Immigration et asile ;
- 304 : Inclusion sociale et protection des personnes ;
- 354 : Administrations territoriales de l'État;

Recettes et dépenses de l'État relatifs au FNAVDL (Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement) ;

Vu l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Centre Administratif Condé – 2 rue J. Rimbault – CS 50 001 – 18013 BOURGES CEDEX - ☎ 02.48.67.36.95 - 📠 02.36.78.37.99.

Décide

Article 1 : Délégation de signature est conférée à Monsieur Arnaud BONTEMPS, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher,

Article 2 : Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et de l'agent mandataire susvisé, sont désignés comme mandataires pour les programmes signalés, les agents suivants :

- **M. Frédéric AVRIL**, secrétaire général, pour les programmes 134, 206 et 354
 - **M. Eric BERGEAULT**, conseiller technique pédagogique supérieur jeunesse, pour les programmes 104, 147, 304, 163 et 157.
 - **Mme Chantal BERTHET**, attachée d'administration pour le programme 354.
 - **M. Philippe FRERY**, inspecteur de la jeunesse et des sports, pour le programme 163.
 - **Mme Camille TORRES**, inspecteur de santé publique vétérinaire, pour les programmes 134 et 206.
 - **Mme Dominique AULAGNER**, inspecteur principal CCRF, pour les programmes 134 et 206.
 - **Mme Nathalie SANEROT**, inspecteur de la santé publique vétérinaire, pour le programme 206
 - **Mme Béatrice VINCENT-MILLERET**, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, pour les programmes 104, 157, 177, 183, 303 et 304.
 - **M. Laurent CLOUP**, ingénieur interministériel, pour le programme 354, action 1 pour l'engagement des lignes relatives à l'informatique et dans la limite des montants trimestriels accordés qui lui sont notifiés.
- M. Nicolas BARBAUD** : technicien, ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire pour le programme 206;

Article 3 : Délégation de signature pour saisir et valider des actes dans CHORUS formulaire (validation d'un formulaire ou d'une fiche communication), dans CHORUS DT (validation des frais de déplacement des agents pour formation, réunion ...), dans ESCALE (validation des actes vétérinaires), est conférée à :

Mme Virginie LAUNAY : secrétaire d'administration, ministères sociaux, en qualité de valideur CHORUS pour la totalité des programmes susvisés sauf BOP 134 ; 206 et 354 ;

Mme Christine LECAS : secrétaire d'administration, ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, en qualité de valideur CHORUS pour les programmes 134 ; 206 et 354 ;

Mme Elodie CADORET, adjoint administratif, ministère de l'éducation nationale, en qualité de valideur CHORUS pour la totalité des programmes susvisés sauf BOP 134 ; 206 et 354 ;

M. Serge MONTMASSON, attaché d'administration, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en qualité de valideur CHORUS, pour les programmes 134 ; 206 ; 354 ;

Mme Béatrice COLAS, adjoint administratif principal, ministères sociaux, pour le BOP 177 ;

Article 4 : Délégation de signature pour approuver les factures des mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés (BOP 304), est conférée à :

Mme Délizia FLOQUET : adjoint administratif, MTES;

Mme Virginie LAUNAY : secrétaire d'administration, ministères sociaux ;

Article 5 : Délégation de signature pour approuver les factures concernant l'aide sociale d'Etat (BOP 177) est conférée à :

Mme Béatrice COLAS : adjoint administratif principal, ministères sociaux ;

Mme Virginie LAUNAY : secrétaire d'administration, ministères sociaux ;

Article 6 : demeurent réservés à la signature du préfet du Cher ou du directeur départemental dans la limite de sa délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public quel qu'en soit le montant,
- les engagements juridiques des budgets opérationnels de programme régionaux imputés sur les titres 3,5 et 6 dont le montant est supérieur à 90 000 €.

Article 7 : les décisions antérieures sont abrogées.

Article 8 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA) du département du Cher.

Le directeur départemental de la cohésion
sociale et de la protection des populations,

[signé]

Benoît LEURET